



Octobre 2023

FO COM \ LA POSTE  
BSCC



## EN MATIÈRE DE CONGÉS

IL Y A DES RÈGLES ...ET DES CONSIGNES!

Chaque année c'est la même rengaine!

Vous êtes invités, pour ne pas dire sommés, de poser la totalité de vos congés annuels avant le 31 décembre pour éviter d'alourdir la «*dette sociale*».

Alors que cette année, les vacances de Noël s'étalent du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024, FO Com, dès le mois de mai a demandé à la DRH Groupe de bien veiller à ce que les postiers puissent poser les CA 2023 la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier.

**Extrait de la réponse** Toutefois, cette année au regard du calendrier des vacances de fin d'année qui comporte une semaine entière sur l'année 2024, des consignes seront données aux responsables RH pour que la pose de congès 2023 sur la première semaine de janvier 2024 soient examinées avec bienveillance.



Et pourtant à la BSCC un nombre bien trop conséquent de refus nous est remonté.

La BSCC serait-elle hors du périmètre de la DRH Groupe pour que les services RH ne prennent pas en compte les consignes du Groupe?

## Pour FOCom, c'est inacceptable!



Le 9 octobre un nouveau courrier a été envoyé à la DRH Groupe.

Il ne faut pas faire fi des règles en vigueur, des choix personnels, des imprévus et des aléas.

L'Humain est important et l'Entreprise doit l'accepter!

FOCom rappelle que les congés ne sont ni une dette sociale, ni une faveur de l'entreprise. C'est un temps de repos que les postières et les postiers ont durement gagné

par leur travail et qui leur appartient.

FOCom vous rappelle que le BO du 10.03.1986 DOC 115 qui fixe les conditions de report des CA est toujours en vigueur! Prenez en main la gestion de vos congés: gardez les traces de vos demandes!

# MOBILISÉS

# AVEC VOUS!